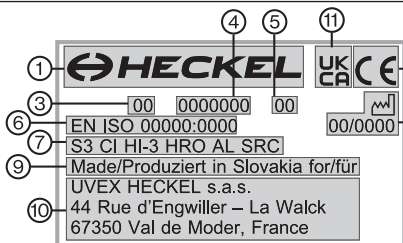


Consignes d'utilisation

Instructions for use

EN ISO 20345:2011 // EN ISO 20347:2012

EN ISO 20345:2022 // EN ISO 20347:2022



Le marquage apposé dans la chaussure comprend les informations suivantes :

- ① Fabricant ② Marquage CE ③ Marque de type Heckel
- ④ Référence du produit ⑤ Pointure
- ⑥ Référence de la norme de test européenne
- ⑦ Symboles des fonctions de protection
- ⑧ Date de fabrication au format mois/année
- ⑨ Pays de fabrication ⑩ Adresse postale du fabricant
- ⑪ Marquage UKCA

Cette paire de chaussures de sécurité ou de travail est conforme au règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle. Les exigences de base et complémentaires déterminent le niveau de protection du produit et sont indiquées par le marquage apposé sur les chaussures. Pour plus d'informations, veuillez consulter les tableaux ci-dessous.

Chaussures de sécurité (marquage S sur l'étiquette de la languette)

Ces chaussures de sécurité sont conformes à la norme EN ISO 20345:2011 ou EN ISO 20345:2022. Elles sont équipées d'un

embout de protection qui a réussi les tests suivants : 1.) Choix de 200 joules, ce qui représente un objet de 20 kilogrammes lâché à une hauteur de 1 mètre. 2.) Une pression statique de 15 kilonewtons, ce qui correspond à un poids d'environ 1,5 tonne.

Chaussures de travail (marquage O sur l'étiquette de la languette)

Ces chaussures de travail sont conformes à la norme EN ISO 20347:2012 ou EN ISO 20347:2022. Elles ne sont pas équipées d'un embout de protection.

Symbole	Exigences	Catégorie										
		SB	S1	S2	S3	S6	S7	OB	O1	O2	O3	
–	Exigences de base	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
–	Résistance à la glisse sur les sols en carreaux céramiques recouverts de NaLS uniquement EN ISO 20345:2022, EN ISO 20347:2022	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Ø	Résistance à la glisse non testée uniquement EN ISO 20345:2022, EN ISO 20347:2022, chaussures avec crampons, crampons métalliques, etc.											
–	Arrière du talon fermé	○	X	X	X	X	X	○	X	X	X	
FO	Résistance aux hydrocarbures des semelles extérieures - EN ISO 20345:2011	○	X	X	X	X	X	○	X	X	X	
	- EN ISO 20347:2012, EN ISO 20345:2022, EN ISO 20347:2022	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
A	Chaussure antistatique	○	X	X	X	X	X	○	X	X	X	
E	Taux d'absorption d'énergie au niveau du talon de 20 joules	○	X	X	X	X	X	○	X	X	X	
WRU uniquement EN ISO 20345:2011, EN ISO 20347:2012 WPA uniquement EN ISO 20345:2022, EN ISO 20347:2022	Matériaux de la tige de la chaussure résistant à la pénétration et à l'absorption d'eau ; ne garantit pas une étanchéité complète de l'intégralité de la chaussure	○	○	X	X	X	X	○	○	X	X	
WR	Étanchéité de l'intégralité de la chaussure - EN ISO 20345:2011, EN ISO 20347:2012	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	
	- EN ISO 20345:2022, EN ISO 20347:2022	○	○	○	○	X	X	○	○	○	○	
P	Résistance à la perforation uniquement EN ISO 20345:2011 et EN ISO 20347:2012 voir description ci-dessous	○	○	○	X	—	—	○	○	○	X	
P (insert métallique) PL (insert non métallique, testé avec une pointe de 4,5 mm de diamètre et une force de 1 100 N) PS (insert non métallique, testé avec une pointe de 3 mm de diamètre et une force moyenne de 1 100 N)	Résistance à la perforation uniquement EN ISO 20345:2022 et EN ISO 20347:2022, voir description ci-dessous	○	○	○	X	○	X	○	○	○	X	
–	Semelle à crampons	○	○	○	X	○	X	○	○	○	X	

X = l'exigence doit être respectée pour cette catégorie

○ = l'exigence peut être respectée, mais n'est pas obligatoire.

Autres exigences complémentaires selon les deux normes

SRA*	Uniquement EN ISO 20345:2011 et EN ISO 20347:2012	Résistance à la glisse sur les sols en carreaux céramiques recouverts de NaLS
SRB*	Uniquement EN ISO 20345:2011 et EN ISO 20347:2012	Résistance à la glisse sur les sols en acier recouverts de glycérine
SRC*	Uniquement EN ISO 20345:2011 et EN ISO 20347:2012	Résistance à la glisse sur les sols en carreaux céramiques recouverts de NaLS et sur les sols en acier recouverts de glycérine
SR	Uniquement EN ISO 20345:2022 et EN ISO 20347:2022	Résistance à la glisse sur les sols en carreaux céramiques recouverts de glycérine
HI	Toutes les normes	Isolation de la semelle extérieure contre le chaud, testée pendant 30 minutes à 150 °C
CI	Toutes les normes	Isolation de la semelle extérieure contre le froid, testée pendant 30 minutes à -17 °C
HRO	Toutes les normes	Résistance de la semelle extérieure à la chaleur par contact, testée pendant 1 minute à 300 °C
M	Uniquement EN ISO 20345:2011 et EN ISO 20345:2022	Protection des métatarses, contrôlée par un test de choc d'une énergie de 100 joules, ce qui représente un objet de 20 kilogrammes lâché à une hauteur de 0,5 mètre.
C	Toutes les normes	Chaussures conductrices, utilisables uniquement dans certaines conditions environnementales
CR	Toutes les normes	Résistance à la coupure du dessus de la chaussure, ne convient pas pour les travaux avec des tronçonneuses à main
AN	Toutes les normes	Protection de la cheville : il s'agit d'une protection contre les chocs et non contre la torsion
SC	Uniquement EN ISO 20345:2022 et EN ISO 20347:2022	Résistance à l'abrasion des bouts recouverts
LG	Uniquement EN ISO 20345:2022 et EN ISO 20347:2022	Adhérence de la semelle extérieure sur les échelles

* = L'une des trois exigences en matière d'adhérence doit être respectée. Les tests sont réalisés dans des conditions de laboratoire définies et ne peuvent pas être directement transposés sur les lieux d'utilisation.

Informations générales

Les chaussures adaptées doivent être choisies en fonction de l'analyse des risques correspondant au poste de travail, en collaboration avec le personnel de sécurité. Seule une chaussure qui répond aux exigences de base/exigences complémentaires correspondant au danger est susceptible de protéger son utilisateur. Avant d'utiliser les chaussures, veiller à ce qu'elles soient bien ajustées. Différents modèles sont disponibles en plusieurs largeurs. Les systèmes de fermeture des chaussures doivent être correctement utilisés.

Les chaussures doivent uniquement être portées avec les semelles intérieures fournies et des chaussettes. Les semelles intérieures doivent être remplacées uniquement par une semelle intérieure comparable ou certifiée par Heckel pour ce modèle. D'autres accessoires ou adaptations de la chaussure peuvent affecter sa fonction de protection. En cas de besoin, contacter UVEX HECKEL S.A.S..

Après utilisation, nettoyer les chaussures en retirant le gros de la saleté à l'aide de détergents conventionnels. La durée d'utilisation et l'hygiène peuvent être prolongées en séchant les chaussures dans un endroit bien aéré ; le séchage des chaussures mouillées à l'aide d'un radiateur, d'un dispositif de chauffage à air pulsé ou d'un sèche-chaussure n'est pas adapté.

En raison d'un grand nombre de facteurs, une date limite d'utilisation ne peut généralement pas être indiquée. À titre indicatif, elle se situe entre 5 et 8 ans environ à compter de la date de fabrication. La durée d'utilisation dépend du degré d'usure, du domaine d'application, ainsi que de facteurs externes tels que la chaleur, le froid, l'humidité, les rayons UV, les substances chimiques et les sollicitations mécaniques.

Avant chaque utilisation, les chaussures doivent être contrôlées afin de détecter les dommages visibles de l'extérieur et remplacées ou réparées en cas de besoin.

Critères de détermination de l'état

(Pour les images, voir la troisième page de couverture de ce mode d'emploi) :

- L'apparition de fissures nettes et profondes altère la moitié de l'épaisseur de la tige de la chaussure (**image a**)
- Forte abrasion de la tige de la chaussure, en particulier si l'insert pour orteils ou l'embout de protection est délogé (**image b**)
- Le dessus de la chaussure présente des zones de déformation ou des coutures au niveau de la jambe (**image c**)
- La semelle extérieure présente des fissures de plus de 10 mm de longueur et de 3 mm de profondeur (**image d**)
- Le joint entre le dessus de la chaussure et la semelle extérieure dépasse 15 mm de longueur et 5 mm de profondeur (**image g**)
- La hauteur de profil des semelles extérieures est inférieure à 1,5 mm partout (**image e**)
- La ou les semelles intérieures d'origine (le cas échéant) présentent une déformation et un écrasement prononcés
- La doublure ou l'embout de protection est endommagé (par ex., bords tranchants), ce qui pourrait entraîner des blessures (**image f**)
- Le matériau utilisé pour la semelle est délaminé (**image h**)
- La semelle extérieure présente une nette déformation due à l'action de la chaleur, avec une ou plusieurs des causes suivantes (**image i**) :
 - Liaison de deux ou plusieurs crampons en raison de la fusion du matériau
 - Diminution de la hauteur d'un crampon en dessous de 1,5 mm
 - Fusion de la partie extérieure du crampon, de sorte que la semelle intermédiaire devienne visible
- La fermeture ne fonctionne pas correctement (fermeture à glissière ou velcro, lacets, ceinturons)

Les chaussures qui ne sont plus utilisables doivent être éliminées avec les déchets commerciaux ou ménagers. Les chaussures doivent être correctement stockées et transportées, si possible dans une boîte et dans une pièce sèche. Le stockage doit être effectué dans une pièce avec une température maximale de 25 °C et une humidité de l'air ne dépassant pas 70 %. Le mois et l'année de fabrication de la chaussure sont indiqués sur l'étiquette de la languette au format mois/année.

Résistance à la perforation (marquage P, S3 ou O3 sur l'étiquette de la languette, uniquement EN ISO 20345:2011 ou EN ISO 20347:2012)

Attention : la résistance à la perforation de ce produit a été mesurée en laboratoire avec une pointe de 4,5 mm de diamètre et une force de 1 100 N. Des forces supérieures ou des clous plus fins peuvent augmenter le risque de pénétration. Le cas échéant, des mesures préventives alternatives sont à prendre en considération.

Deux types d'insert anti-perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures EPI : les inserts métalliques et les inserts non métalliques.

Les deux types répondent aux exigences minimales de perforation définies dans les normes marquées sur la chaussure, mais chaque type présente des avantages et des inconvénients incluant les points suivants :

Métallique : cet insert est moins affecté par la forme de l'objet pointu (par ex., le diamètre, la géométrie, l'aspérité), mais compte tenu des limites de fabrication, ne couvre pas la totalité de la surface du pied.

Non métallique : cet insert est plus léger, plus flexible et fournit une plus grande surface de couverture en comparaison de l'insert métallique, mais la résistance à la perforation peut varier en fonction de la forme de l'objet pointu (par ex., le diamètre, la géométrie, l'aspérité).

Pour en savoir plus sur le type de semelle anti-perforation de vos chaussures, contactez le fabricant ou les fournisseurs dont les coordonnées figurent dans ces informations destinées aux utilisateurs.

Résistance à la perforation

(uniquement EN ISO 20345:2022 ou EN ISO 20347:2022)

La résistance à la perforation de ces chaussures a été mesurée en laboratoire à l'aide de pointes et de forces normalisées. Les clous de plus petit diamètre et les charges statiques ou dynamiques plus élevées augmentent le risque de perforation. Dans ces conditions, il convient d'envisager des mesures de protection supplémentaires. Trois types généraux d'inserts résistants à la perforation sont actuellement disponibles pour les chaussures EPI. Il s'agit de types de matériaux métalliques et non métalliques qui doivent être choisis sur la base d'une évaluation des risques liés à l'activité. Tous les types protègent contre les risques de perforation, mais chacun présente différents avantages ou inconvénients supplémentaires, notamment :

Métallique (P, par ex. S1 P, S3) : cet insert est moins affecté par la forme de l'objet pointu (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, l'aspérité), mais en raison des procédés de fabrication des chaussures, il est impossible de couvrir l'intégralité de la partie inférieure du pied.

Non métallique (PS, PL ou catégorie, par ex. S1 PS, S3L) : cet insert est plus léger, plus flexible et fournit une plus grande surface de couverture dans certaines circonstances, mais la résistance à la perforation peut varier en fonction de la forme de l'objet pointu (par ex., le diamètre, la géométrie, l'aspérité). Deux types de protection sont disponibles. Dans certaines circonstances, le type PS garantit une meilleure protection contre les objets de plus petit diamètre que le type PL.

Chaussures antistatiques (marquage A ou S1 à S7 ou O1 à O3 sur l'étiquette de la languette, valable pour toutes les normes)

Les chaussures antistatiques doivent être portées lorsqu'il s'avère nécessaire de réduire la charge électrostatique en dérivant les charges électriques, de manière à éviter le risque d'inflammation de certains éléments (par ex., substances et vapeurs inflammables) par des étincelles, et lorsque le risque de choc électrique dû à des installations de tension de réseau sur le lieu de travail ne peut pas être totalement exclu. Les chaussures antistatiques créent une résistance entre le pied et le sol, mais ne garantissent pas une protection complète dans certaines circonstances. Les chaussures antistatiques ne sont pas adaptées aux travaux sur des installations électriques sous tension. Il convient toutefois de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas assurer une protection suffisante contre un choc électrique dû à une décharge statique, car elles ne font que créer une résistance entre le sol et le pied. Si le risque de choc électrique dû à une décharge statique ne peut pas être totalement exclu, d'autres mesures doivent être prises pour éviter ce risque. De telles mesures et les essais supplémentaires indiqués ci-dessous doivent faire partie du programme de routine de prévention des accidents sur le lieu de travail.

Les chaussures antistatiques ne garantissent pas de protection contre les chocs électriques dus aux tensions alternatives et continues. S'il existe un risque d'exposition à une tension alternative ou continue, il convient d'utiliser des chaussures électriquement isolantes pour se protéger contre les blessures graves.

La résistance électrique des chaussures antistatiques peut être considérablement modifiée par la flexion, l'encremissement ou l'humidité. Ces chaussures peuvent ne pas remplir la fonction pour laquelle elles ont été conçues si elles sont portées dans des conditions humides.

Les chaussures de la classification I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant une période prolongée et devenir conductrices dans des conditions humides. Les chaussures de la classification II sont résistantes aux conditions humides et doivent être portées lorsqu'il existe un risque d'exposition à de telles conditions.

Si des chaussures sont portées dans certaines conditions où le matériau de la semelle est contaminé, l'utilisateur doit vérifier les propriétés antistatiques de ses chaussures chaque fois qu'il pénètre dans une zone dangereuse.

Dans les zones nécessitant le port de chaussures antistatiques, la résistance au sol doit être telle que la fonction de protection assurée par la chaussure ne soit pas annulée. Il est recommandé d'utiliser des chaussettes antistatiques.

Il est donc nécessaire de s'assurer que la combinaison chaussure/utilisateur/environnement peut remplir la fonction prédéterminée de dérivation des charges électrostatiques et garantir une certaine protection pendant toute la durée d'utilisation. Il est donc recommandé à l'utilisateur de fixer un essai sur site de la résistance électrique et de le réaliser régulièrement et à intervalles rapprochés.

Semelles intérieures (valable pour toutes les normes)

Si la chaussure est livrée avec une semelle intérieure amovible, tous les essais doivent être effectués avec la semelle intérieure. C'est pourquoi les chaussures doivent uniquement être portées avec la semelle intérieure. En outre, la semelle intérieure peut uniquement être remplacée par une semelle intérieure comparable et certifiée pour la chaussure par le fabricant initial de cette dernière. Si la chaussure n'est pas livrée avec une semelle intérieure amovible, tous les essais doivent être effectués sans semelle intérieure. Par conséquent, l'utilisation d'une semelle intérieure amovible peut altérer les propriétés de protection des chaussures. Toute adaptation par rapport à l'état de livraison peut entraîner l'annulation de l'agrément.

Déclaration de conformité UE La déclaration de conformité UE associée à ce produit peut être consultée sous la référence du produit (qui se trouve sur l'étiquette de la languette de la chaussure) à l'adresse suivante : www.heckel.fr/ce.